

7^{ème} Comité de Pilotage du site Natura 2000 de la Gélise DU 21 JANVIER 2021

Compte-Rendu

ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du réseau Natura 2000 et du site Natura 2000 de la Gélise 2. Actions de contractualisation 3. Autres actions en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire 4. Aide technique 5. Animation de réseau 6. Actions de communication et de sensibilisation 7. Veille, amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques 8. Répartition du temps de travail 9. Programmation 2021 10. Questions diverses
Natura 2000 et le site de la Gélise	<p>Natura 2000 est un réseau européen de sites visant à préserver certaines espèces et habitats d'intérêt communautaire. En France, gestion basée sur la concertation et le volontariat et peu de réglementation spécifique à Natura 2000 (basée sur les réglementations existantes ; l'évaluation d'incidences est la seule réglementation propre). Ce sont les activités humaines traditionnelles qui ont façonnées ces territoires remarquables, il faut voir Natura 2000 comme un label de reconnaissance de bonne gestion.</p> <p>En résumé, Natura 2000 n'a pas pour but d'empêcher les activités économiques ou de loisirs, mais bien de favoriser ces activités en leur apportant des aides techniques ou financières pour préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Le site de la Gélise concerne 3 départements, sur environ 3800 ha. Il abrite des espèces emblématiques comme la Loutre, la Cistude, le grand Rhinolophe (chauve-souris), l'Agrion de Mercure (libellule), le Cuivré des marais (papillon)... et des habitats naturels particuliers liés aux milieux aquatiques.</p>
Actions de contractualisation	<p>La contractualisation, toujours volontaire dans le cadre de l'animation d'un site Natura 2000, peut prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les contrats Natura 2000, qui impose un cahier des charges strict pour préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire et qui donnent droit à une contrepartie financière : <ul style="list-style-type: none"> o mesures Agro-Environnementales (MAEC) pour les agriculteurs,

	<ul style="list-style-type: none"> ○ contrats forestiers pour les sylviculteurs, ○ ou contrats non agricoles non forestiers pour les propriétaires privés (contrats ni-ni). <p>- la charte Natura 2000, qui constitue un code de bonnes pratiques et qui n'est pas rémunérée.</p> <p>D'autre part, depuis 2019, l'Agence de l'Eau Adour Garonne procède à une expérimentation sur certains territoires du bassin Adour-Garonne, dont la Gélise. Ce dispositif vise à récompenser les exploitants qui ont des pratiques favorables à la biodiversité. Il s'agit d'une reconnaissance et non d'un engagement visant à modifier les pratiques.</p> <p>Les actions contractuelles mises en place en 2019 et en 2020 sont détaillées dans la présentation jointe à ce compte-rendu.</p>
<p>Autres actions en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>D'autres actions, non contractuelles, sont mises en place par Albret Communauté ou ses partenaires et visent à préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions liées aux missions de gestion des cours d'eau (techniciens rivières d'Albret Communauté ou Syndicat de Rivières du Gers et des Landes), comme la restauration des seuils de moulin de Pouy sur la commune d'Eauze, - l'inventaire des gîtes à chauves-souris mené conjointement par Albret Communauté, la SEPANLOG et le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine, - le programme de plantation de haies sur le territoire d'Albret Communauté dans le cadre de l'appel à projets de la Région « restaurer les continuités écologiques ». <p>Thomas ROUSSEL, de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) du Gers, précise qu'il existe un plan de relance de l'Etat pour la plantation de haies et qu'il est peut-être possible d'obtenir des financements via ce plan. L'animatrice va se renseigner. Raphael RIVIERE, de l'OFB du Lot-et-Garonne, précise qu'il serait intéressant de sensibiliser également à la destruction des haies et à l'impact sur la biodiversité et les risques réglementaires, notamment liés aux espèces protégées, que cela engendre.</p> <p>Suite à l'inventaire des chauves-souris, il est proposé d'ajouter les espèces suivantes au formulaire standard de données du site Natura 2000 de la Gélise : Barbastelle d'Europe, petit Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées. Il est également proposé de créer une fiche action spécifique pour sécuriser les gîtes abritant des chauves-souris.</p> <p>Les membres du COPIL doivent faire part de leurs remarques à l'animatrice avant le 20 février, après quoi cette fiche sera intégrée au DOCOB.</p> <p>A long terme, il faudrait procéder à une évaluation du DOCOB et à sa réactualisation complète.</p> <p>Se référer à la présentation pour plus de détails sur ces actions.</p>

<p>Aide technique</p>	<p>Cette mission a pour but d'encadrer les propriétaires privés, les entreprises, les gestionnaires ou les communes sur les actions qu'ils souhaitent mettre en place dans le site Natura 2000 de la Gélise.</p> <p>Ainsi, l'animatrice du site a rencontré un certain nombre de propriétaire afin de les conseiller sur leurs actions, les sensibiliser sur les impacts potentiels sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ou les aider à réaliser des évaluations d'incidence.</p> <p>L'évaluation d'incidence vise à vérifier que les projets, programmes ou manifestations n'ont pas d'impact sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. Elle est demandée si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet est soumis à un régime d'encadrement administratif existant (déclaration, autorisation, approbation), qui figure dans la liste nationale visée à l'article R414-19 du code de l'environnement, - ou si il est soumis à un régime d'encadrement administratif existant (déclaration, autorisation, approbation), qui figure dans la première liste locale complémentaire, arrêtée par le préfet de département, - ou si il n'est pas soumis à un régime d'encadrement administratif existant, mais figure sur la seconde liste locale, arrêtée par le préfet de département et qui établit un régime d'autorisation propre à Natura 2000 (par exemple premiers boisements de plus de 1 hectare, création de chemins ou sentiers pédestres, équestres ou cyclistes...). <p>Plus d'information sur les sites Internet des DDT ou des DREAL Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.</p> <p>Après 5 ans d'animation, la visibilité de l'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise est bien marquée sur le territoire et les partenaires ou les services de l'état n'hésites pas à la solliciter ou à donner ses coordonnées.</p>
<p>Animation de réseau</p>	<p>Natura 2000 est un réseau de sites, et l'animatrice communique donc souvent avec les autres animateurs, de façon informelle ou en lien avec les services de l'état.</p> <p>L'animateur d'un site Natura 2000 est engagé dans une convention d'animation avec les services de l'état (DDT, DREAL), et de ce fait doit appliquer leurs directives et régulièrement communiquer sur les actions mises en places.</p>
<p>Actions de communication et de sensibilisation</p>	<p>Depuis 2016, afin d'améliorer la visibilité du site Natura 2000 de la Gélise et de l'animatrice, de nombreux supports de communication ont été créés, et des actions de sensibilisation sont mises en place régulièrement auprès du grand public et des scolaires.</p> <p>En 2020, des panneaux d'information ont été mis en place dans le Gers, sur les communes de Dému et de Castelnaud d'Auzan – Labarrère.</p> <p>Alexandra QUENU, l'animatrice Natura 2000 du Ciron, précise qu'il est dommage que le Département 47 n'ai pas souhaité partager la charte graphique des panneaux qu'il a installé dans le Lot-et-Garonne pour harmoniser les panneaux dans les différents départements.</p>
<p>Veille, amélioration des connaissances et</p>	<p>Une des missions de l'animation Natura 2000 est de veiller à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site.</p>

<p>suivis scientifiques et techniques</p>	<p>Ainsi, lors de rencontres avec des collectivités, des partenaires, des gestionnaires ou des propriétaires privés, un rappel de la réglementation est effectué, afin que leurs projets soient en cohérence avec la préservation du site Natura 2000 de la Gélise.</p> <p>L'animatrice a également représenté Natura 2000 lors de réunions techniques liées à d'autres projets de territoire (SCOT, plan solaire, PLUi...) qui conduisent parfois à l'élaboration d'évaluations d'incidences.</p> <p>Suite à la découverte d'une colonie d'écrevisses à pattes blanches en dehors du site Natura 2000 de la Gélise, se pose la question d'une extension du périmètre. Alexandre DUMAITRE, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle Aquitaine précise qu'une extension ponctuelle n'est pas à privilégier, et qu'il faudrait mieux effectuer une évaluation du DOCOB et une étude globale des possibilités d'extension, à l'échelle du site Natura 2000. Sophie HURTES, de l'ADASEA du Gers précise que dans ce cadre, il serait intéressant d'intégrer une plus grande partie du lit majeur. Quentin MOLINA, de la Fédération de Pêche (FDPPMA) du Lot-et-Garonne ajoute qu'une extension ponctuelle dévoilerait la localisation des écrevisses à pattes blanches, ce qui n'est pas forcément souhaitable pour préserver la population.</p>
<p>Répartition du temps de travail</p>	<p>Trois missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de contractualisation, principalement auprès des agriculteurs, mais aussi auprès des propriétaires privés via les contrats « ni-ni », - les actions de communication et de sensibilisation, - les autres actions en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, qui correspond principalement au projet d'inventaire des gîtes à chauves-souris. <p>Les actions de veille occupent plus de temps que les années précédentes car la visibilité de l'animatrice est plus importante et elle est donc plus associée aux différents projets du territoire.</p>
<p>Programmation 2021</p>	<p>Les missions principales, définie dans la convention d'animation du site Natura 2000 de la Gélise seront reconduites en 2021. La sensibilisation auprès des scolaires dépendra fortement du contexte sanitaire. Dans le Gers, un partenariat avec le Pays d'Armagnac et l'ADASEA est en cours.</p> <p>De plus, si la candidature de la communauté de communes Albret Communauté à l'appel à projet « Nature et Transitions » de la Région Nouvelle Aquitaine est retenue, des actions de plantation de haies et de sensibilisation des agriculteurs à l'adoption de pratiques culturales permettant de préserver la biodiversité et de lutter contre l'érosion des sols seront mises en place.</p> <p>D'autre part, des actions d'inventaires d'espèces pourraient également être conduites, à l'image de ce qui a déjà été fait sur les chauves-souris.</p> <p>La réflexion sur la mise en place de panneaux dans les Landes pourra également être étudiée, à l'image des panneaux mis en place dans le Gers.</p>
<p>Questions diverses</p>	<p>Olivier VANUCCI, du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine, aimerait pouvoir mettre en œuvre le concours des pratiques agro-écologiques (anciennement prairies fleuries) sur le territoire, mais il est difficile de le</p>

porter seul. Une réflexion est à mener avec les animateurs Natura 2000 du territoire pour le lancer à l'échelle de plusieurs sites Natura 2000, voir du Département. Sophie HURTES, de l'ADASEA du Gers, intervient pour indiquer que l'ADASEA porte ce concours depuis 5 ans.

Raphael RIVIERE, de l'OFB du Lot-et-Garonne, précise qu'il serait intéressant d'associer les scolaires dans ce concours, pour sensibiliser les plus jeunes.

Alexandre DUMAITRE, de la DREAL Nouvelle Aquitaine, précise que le Conservatoire Botanique National (CBN) d'Occitanie porte cette démarche depuis quelques années et a édité un guide à destination des exploitants. Il serait donc intéressant d'en tirer parti et d'associer le CBN Sud Atlantique, référent en Aquitaine, à ces réflexions.

Thierry BEREYZIAT, de la Fédération des Chasseurs des Landes, qui n'était pas présent lors du comité de pilotage, a souhaité intervenir sur la nécessité de préserver les prairies, qui sont petit à petit abandonnées et s'enfrichent. Or ces milieux abritent des espèces patrimoniales qui sont amenées à disparaître. Dans le cadre de l'animation Natura 2000, certaines MAEC existent pour rouvrir des prairies peu exploitées, ce peut être un levier d'action. Le concours des pratiques agro-écologiques peut également être un bon moyen pour valoriser ces surfaces.

Compte-rendu effectué par : Marine FONT

**Le Vice-président en charge de l'Environnement,
Lionel LABARTHE**

Etaient présents :

- Lionel LABARTHE, Mairie d'Andiran,
- Sophie HURTES, ADASEA du Gers,
- Christelle VETILLARD, DDTM des Landes,
- William TRAVERS, CPIE du Gers,
- Emmanuelle ROY, Syndicat Eau47,
- Alexandra QUENU, Syndicat du Ciron,
- Jean-François TUFFERY, Mairie de Nérac,
- Anne DARROUSSAT, Mairie d'Arx,
- Jean-François GRANDVEAU, Mairie de Ste-Maure-de-Peyriac,
- Manuel VICENTE, Mairie de Nérac,
- Jean-Paul BOUBEE, DDT du Lot-et-Garonne,
- Sandrine LAQUEBE, DDT du Lot-et-Garonne,
- Joël CHRETIEN, Mairie de Poudenas,
- Olivier VANNUCCI, CEN Nouvelle Aquitaine,
- Raphael RIVIERE, OFB du Lot-et-Garonne,
- Jean-François COURREGÉ, Fédération des Chasseurs de Lot-et-Garonne,

- Jean-Louis BOUDE, Mairie de Baudignan,
- Quentin MOLINA, FDPPMA du Lot-et-Garonne,
- Christian CONORT, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gers,
- Max FRAYRET, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gers,
- Jean BARRERE, Mairie d'Escalans,
- Amnadine RACHENNE, Entreprise Danival,
- Laure MATEOS, Entreprise Danival,
- Thomas ROUSSEL, OFB du Gers,
- Claire BOSCUS, SMEAG,
- Iris PRINET, CEN Nouvelle Aquitaine,
- Sabrina MEUNIER, PETR Pays d'Armagnac,
- Alexandre DUMAITRE, DREAL de Nouvelle Aquitaine,
- Yannick BIRKLY, Albret Communauté,
- Cécile DUPOUTS, Albret Communauté,
- Hugo GIOVANNONI, Albret Communauté.

Etaient excusées :

- David PAYEN, mairie de Barbaste,
- Valérie TONIN, mairie de Barbaste,
- Valérie CHAUVEAU, chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne,
- Pascal LEGENDRE, mairie de Réaup-Lisse,
- Alain LALANNE, mairie de Réaup-Lisse,

- Nathalie LAMANDE, DREAL Occitanie,
- Association Botanique Gersoise,
- Jean-Louis MILON, Association des Amis des Moulins,
- Communauté de Communes des Coteaux et des Landes de Gascogne,
- Communauté de Communes des Landes d'Armagnac,

- Delphine CASTADERE, Département du Lot-et-Garonne,
- Véronique THIEUX LOUIT, Mairie de Lupiac,
- Nicolas BERNADICOUX, Département du Gers,
- David ZAGNI, Club du Canoë-Kayak du Val d'Albret,
- Marie-Anne SESSAC, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest,
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers,
- Béatrice BOUISSOU, Comité Départemental du Tourisme des Landes,
- Bruno SIRVEN, Arbre et Paysage du Gers,
- Elsa MAGOGA, SEPANLOG,
- Stéphane MINGUET, Chambre d'Agriculture du Gers,

- Cathy PISTRE, Comité Départemental du Tourisme du Gers,
- Thierry BEREZIAT, Fédération des Chasseurs des Landes,
- Préfecture du Gers,
- Nicolas PASQUET, Alliance Forêt Bois,
- Jean-Michel MANABERA, Mairie de Mézin,
- Jacques LAMBERT, Mairie de Mézin,
- Franck LEBLANC, DDT du Gers,
- Solange FRADET, Région Nouvelle Aquitaine,
- Michel THERRAT, Association Bien Vivre en Mézinois,
- Sarah BRIAND, AEAG Adour-Garonne,
- Sophie BAREILLE, CEN, antenne du Gers.

Etaient absents :

- Mairie de Bascous,
- Mairie de Boussès,
- Mairie de Castelnaud d'Auzan – Labarrère,
- Mairie de Castillon-Debats,
- Mairie de Dému,
- Mairie d'Eauze,
- Mairie d'Espas,
- Mairie de Gabarret,
- Mairie de Manciet,
- Mairie de Margouet-Meymes,
- Mairie de Noulens,
- Mairie de Parleboscq,
- Mairie de Ramouzens,
- Mairie de Rimbez-et-Baudiets,
- Mairie de Saint-Pé-Saint-Simon,
- Mairie de Sos-Gueyze-Meylan,
- Communauté de Communes Artagnan en Fezensac,
- Communauté de Communes Armagnac-Adour,
- Communauté de Communes du Bas Armagnac,
- Communauté de Communes du Grand Armagnac,
- Département des Landes,
- Conseil Régional d'Occitanie,
- SIAEP de la Région de Dému,
- SIVU du pôle archéologique Elusa-Séviac,
- Syndicat Armagnac-Ténarèze,
- Syndicat Intercommunal d'aménagement des bassins de la Douze et du Midour,
- Syndicat Mixte des bassins versants de l'Osse, de la Gélise, et de l'Auzoue,
- Syndicat Mixte Trigone,
- Préfecture du Lot-et-Garonne,
- Préfecture des Landes,
- DDCSPP du Lot-et-Garonne,
- DDCSPP des Landes,
- DDCSPP du Gers,
- Agence Landes Nord Aquitaine de l'ONF,
- Agence territoriale Gers – Haute Garonne – Hautes Pyrénées de l'ONF,
- CRPF Occitanie,
- CRPF Nouvelle Aquitaine,
- OFB des Landes,
- Chambre d'Agriculture des Landes,

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot-et-Garonne,
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes,
- Groupement de productivité forestière des Petites Landes,
- Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction de Nouvelle Aquitaine,
- Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction d'Occitanie,
- Fédération Départementale des Chasseurs du Gers,
- FDPPMA des Landes,
- FDPPMA du Gers,
- Groupement de Défense Sanitaire Aquacole de Nouvelle Aquitaine,
- Comité Départemental du Tourisme du Lot-et-Garonne,
- Office de Tourisme de l'Albret,
- Office de Tourisme des Landes d'Armagnac,
- Office de Tourisme d'Eauze,
- Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Landes,
- Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Gers,
- CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot,
- Les Amis de la Terre – Groupe Gers,
- Les Amis de la Terre – Groupe Landes,
- Valorizon,
- CSRPN Nouvelle Aquitaine,
- CSRPN Occitanie,
- Agence Régionale pour l'Environnement Occitanie,
- AREMIP,
- Museum d'Histoire Naturelle de Marciac,
- Conservatoire Botanique National Sud Atlantique,
- Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées,
- France Nature Environnement Occitanie,
- Groupe Chiroptères Aquitaine,
- SEPANSO-Landes,
- Conservatoire des Espaces Naturels, antenne des Landes,
- LPO délégation Nouvelle Aquitaine.